

Image not found or type unknown



Procédure après un contrat de non concurrence

Par **gilmour**, le **27/09/2008** à **13:01**

bonjour j'ai un contrat de non concurrence qui vient de se terminer, mais j'ai remonté une société concurrente avec un prête nom pendant cette période .

Avec mon prête nom à l'époque nous avons signé un document où il reconnaissait avoir reçu de ma part 2500 € correspondant à 30 % de part dans la société peut-il sans servir contre moi auprès de mon ancien employeur merci